

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LETRES SUR L'AMERIQUE,

PAR X. MARMIER. (1)

New-York, juin 1851.

M. Marmier a montré une vaste érudition dans ses recherches sur les littératures du Danemark, de la Suède, de la Laponie et même de l'Islande; il a eu le mérite de faire connaître à la France les chants populaires du Nord, comme Lavillemarqué les poésies de la Bretagne, et l'auteur de celles de la Grèce. Que n'aurait-il pas écrit de plus, si son génie n'avait été consacré à un touriste public le résultat de ses observations, s'il trouvait que ses compatriotes ont à profiter par l'adoption des mœurs, des usages et des institutions d'un peuple étranger; ou bien encore si les arts, la poésie, la littérature de ce peuple méritaient d'être connus. Mais écrire sur tous les tois: "Nous sommes supérieurs aux Américains, ils sont grossiers, ignorants, voraces, sordides, impolis, insouciantes, altérés d'or, sans éducation, sans âme, sans poésie; tandis que nous autres Français, nous sommes les modèles du genre humain par nos manières, notre ton, nos goûts, nos connaissances, et le reste." De bonne foi, notre caractère national n'est-il pas déjà assez renommé pour sa suffisance, sans qu'il lui soit donné périodiquement de tels coups d'encensoir, et n'avons-nous pas déjà ce rapport avec les Chinois, de nous croire supérieurs au monde entier?

Si encore M. Marmier avait réellement observé ce qu'il raconte! Mais a-t-il eu le temps de mûrir ses jugements généraux aussi sévères? M. Marmier ne date ni ses lettres ni ses aventures. Malheureusement, il n'a pas le paquebot qui avait l'honneur de le porter: c'était le *Huron*, qui entra à New-York le 15 octobre 1850. Il dit que le lendemain de son départ de la Nouvelle-Orléans, le premier de l'an le fit songer à ses amis absents. Ainsi donc, en deux mois et demi, M. Marmier avait parcouru les Etats-Unis et le Canada, jugé ces deux contrées et franchi dix-huit cents lieues sur le continent du Nouveau Monde, car la route qu'il a suivie est de 4,500 milles. M. Marmier a pour vignette sur ses volumes un steamer fendant les ondes. C'est effectivement du pont du bateau ou de la portière d'un wagon qu'il étudie les institutions et les mœurs; le paysage court devant ses yeux, les arbres passent, les villes fuient, M. Marmier étudie et juge à toute vapeur. Il ne connaît, en fait d'Américains, que son voisin de table ou de cabine; il n'en fait pas moins le portrait de tous les Américains et ne se souvient plus de l'Anglais physionomiste qui écrivait: "A Chateaufort, les femmes sont rousses et ont en la petite vérole," parce que sa servante l'auberge était affligée de ces deux désagréments. Evidemment le touriste n'avait daigné se munir d'aucune lettre de recommandation; il n'a pas adressé la parole dans tout son voyage à un gentleman; il ne s'est trouvé en contact, sur les lacs et les fleuves, qu'avec des fermiers, des commis-voyageurs ou de petits commerçants, car en hiver la bonne société ne court pas les chemins, et il ne suppose pas l'existence d'une classe plus relevée, plus distinguée que celle qu'il a côtoyée dans les hôtels. Voici quelques-unes des boutades que lui inspire sa mauvaise humeur.

(1) 2 Vol., in 8°, 1851.

"Les Américains se précipitent à table comme des animaux affamés.—L'Américain est, dans son silence, sombre et inquiet, sec et dur.—Entre tous les animaux, l'un des plus laids, c'est l'homme, et de tous les hommes, le plus laid est l'Américain.— Ces chiffres ambulants et dévorants qu'on appelle des Américains.—Je n'ose m'approcher d'un de ces ours de comptoir, qui ne répond à mes avances que par des grognements.—Je retrouve les Américains tels que je les ai laissés: même figure morose, même rudesse, même saleté. C'est un ennui mortel de les voir, c'est un tourment d'être un instant à table assis au milieu d'eux.— L'Américain ne tourne la langue que pour savourer son tabac, et ne desserre les dents que pour cracher. Il ne lit rien et ne regarde rien. Il rumine en silence quelque spéculation: c'est la seule différence qu'il y ait entre eux et les collets qu'ils ont déposés dans le wagon des bagages.—L'Américain s'en va comme une souche d'arbre jusqu'à la station où il doit s'arrêter.—Rappelez-vous ce que vous avez lu dans Buffon à l'article brochet et requin, vous aurez une idée de la voracité des Américains."

Ainsi donc, le citoyen des Etats-Unis est bien et dûment convaincu d'être le plus laid des hommes, un chiffre ambulants et dévorants, un animal, un ours qui grogne, et un requin, un brochet et un requin, une souche d'arbre. A part cette nomenclature d'aménités et ce luxe d'épithètes zoologiques, c'est le portrait de fantaisie tracé il y a vingt ans par Mme. Trollope. Mais cette dame parlait des parties reculées et des petites villes du Far-West, et M. Marmier parle des plus grandes cités des bords de l'Atlantique. Quand un peuple fait en vingt années des progrès si prodigieux dans l'industrie, les arts mécaniques, le luxe et la fortune comment ne pas admettre de prime abord qu'il doit en avoir accompli d'également rapides dans l'urbanité.—Voici, en effet, ce qu'une dame anglaise de haute naissance, lady Emmeline Stuart Wortley, qui a parcouru les Etats-Unis en 1850, écrit sur le même sujet des manières et de la sociabilité:

"J'aime les Américains de plus en plus; il se sont perfectionnés prodigieusement depuis peu, ou au moins les critiques que j'ai lues ont été cruellement exagérées. Ils sont particulièrement courtois et obligeants, et paraissent aimablement anxieux que les étrangers emportent d'eux une favorable impression. Quand à moi, en dépit des récits des autres voyageurs, je suis déterminée à ne pas juger, mais à les juger exactement comme je les trouve, et je continuerai très-pertinacement à les apprécier (si je ne vois aucune raison de changer mon humble opinion présente) spécialement pour leurs obligentes civilités et leurs attentions hospitalières envers les étrangers, qualités dont j'ai eu des preuves nombreuses. Je n'ai été témoin que dans un très-petit nombre de cas isolés des habitudes désagréables qu'on attribue si communément aux Américains, et ces exceptions n'étaient positivement pas parmi les classes élevées. Il y a sans ce rapport tant de différence en Amérique que partout ailleurs. Ici, les classes supérieures ont presque toujours d'excellentes manières et possèdent à un degré remarquable un raffinement réel, soit acquis, soit naturel. Les Américains ont, de plus, l'air extrêmement distingué, ce que mes compatriotes auront peut-être peine à croire."

De ces deux appréciations, laquelle est la

vraie? Toutes les deux peut-être; seulement lady Wortley n'a fréquenté que la bonne société, et M. Marmier n'a vu que la mauvaise. Mais alors pourquoi ne pas faire la moindre distinction, et pourquoi englober la nation entière dans ces cris de détresse d'une délicatesse effarouchée? Si le fermier de nos campagnes était toujours par voies et par chemins, comme il l'est en Amérique, s'il n'était pas reconnaissable à son bonnet de coton, à sa blouse, à sa veste de velours, quand il ne l'est pas, comme en Bretagne, à sa belle langue et à son noble costume; si notre paysan était déguisé en gentleman par le chapeau de soie et l'habit noir, comme il l'est aux Etats-Unis, croit-on que l'étranger qui parcourrait la France devrait juger notre ton, notre linge blanc et notre appétit d'après ces échantillons rustiques? M. Marmier est donc complètement dans le faux en généralisant ces accusations de grossièreté. On trouve en Amérique une bonne société accomplie; on trouve même une aristocratie à New-York, et il y a quelques mois à peine, le nobiliaire de l'Etat a été publié, avec armoiries en couleur et en or. Il existe en effet un certain nombre de familles qui descendent en ligne directe soit des premiers colons hollandais, soit des seigneurs anglais, auxquels le duc d'York fit des concessions de terrains dans la province qui prit son nom. M. Marmier croit-il que sa caricature ressemble en rien à ces nobles familles qui seraient l'ornement d'une cour? Puis, que dira notre touriste de l'usage si hospitalier qui existe partout aux Etats-Unis? S'il voit une dame étrangère débarquer, il lui suffit pour être accueillie et recherchée dans toute la société, d'être connue ou recommandée d'une seule personne. Celle-ci s'empresse aussitôt de prévenir ses amis, et la nouvelle arrivée reçoit les visites et les invitations de la ville entière avant qu'elle ait eu le temps de mettre en ordre ses lettres d'introduction et de s'enquérir des destinataires. Si, à New-York, M. Marmier s'était donné la peine de descendre à un hôtel de bon ton, comme l'*Astor House*, l'*Irving*, et surtout *New-York Hotel*, il eût été frappé de l'extrême élégance des dames, non moins que de leur distinction, et nous connaissons plus d'une parisienne qui, s'attendant à faire sensation, fut très-surprise de trouver les modes de la veille portées avec goût à New-York, tandis qu'elle les avait vu charger ridiculement à Londres. M. Marmier se vante d'avoir préféré l'hôtel français, où il n'a vu que des hommes; très-bien! mais il a tort de croire qu'il connaît la société américaine. C'est comme si celui qui n'a pas quitté l'hôtel Sablonnière, à Londres, se figurait avoir étudié la société des Trois-Royaumes. Voyez cependant le résultat de ces jugements précipités: les revues anglaises s'emparent du livre de M. Marmier et lui font l'honneur d'en traduire des pages entières. Quant au *Journal des Débats*, il citait, le 6 avril dernier, l'opinion du touriste, qui lui semblait venir à l'appui de sa politique, et il en tirait cette conclusion absurde: "La démocratie américaine périt par l'insociabilité." M. Marmier a sans doute raison de préférer le Canada et la Louisiane, où tout lui rappelle la France et où il peut se faire comprendre et être compris. Mais est-ce un motif suffisant pour se rendre injuste envers les Américains de race anglaise, et dans son éloge exagéré du Canada, où il admire jusqu'au chim (ou y vit cinq mois d'hiver sous la neige), n'y a-t-il pas cette arrière pensée que, comme on y parle français, son livre en aura plus de débit?

M. Marmier, déjà si fort contestable dans ses jugements sur la sociabilité des Américains, se trompe encore plus péremptoirement quand il parle politique. Il distingue trois partis aux Etats-Unis: les *locofocos*, les démocrates et les *whigs*, qui sont, dit-il, ce que les *borjigs* sont en Angleterre. (Un autre écrivain *whigs* et *lores*.) Il n'y a pas de paysan irlandais fraîchement débarqué qui ne sache, au bout d'une semaine, que *locofoco* est synonyme de démocrate, et M. Marmier ignore que ce troisième parti, qui fait de grands progrès chaque jour, est celui du *free soil*, de la terre libre, parce que les *free soilers* veulent l'abolition de l'esclavage sur toute la surface des Etats-Unis. L'écrivain, il est vrai, professe un profond mépris pour tout ce qui n'est pas la belle nature ou la poésie; il a une sainte horreur de l'homme qui gagne sa vie par son négoce ou son industrie. L'or lui inspire de vertueuses indignations, à lui, "pauvre touriste qui, de sa vie, n'a su faire convenablement une addition." Mais, Monsieur, il me semble cependant que vous voyagez premièrement pour faire un livre sur vos voyages, et le vendre ensuite à M. Arthur Bertrand! C'est la votre industrie; vaut-elle mieux qu'une autre? et les écrivains ne cherchent-ils pas, à qui mieux mieux, à gagner de l'argent? Celui qui fabrique le roman-feuilleton et qui sait qu'à tant la ligne une interjection suivie d'un alinéa lui rapporte 15 centimes; celui qui fait le pied de grue chez l'actrice en vogue, implorant la faveur de lui lire un *scenario* et demandant sa protection près du directeur pour un drame où elle aura le beau rôle; celui qui vend son idée de vandeville à un auteur en renom; celui qui se fait pensionner du Gouvernement comme poète nécessaire et mange sa subvention dans le *fur niente* de Naples ou de Florence; celui qui sollicite des missions littéraires et promène sa réverie au jôle ou sous la ligue, le tout aux frais des contribuables; tous ces messieurs courent après l'or à leur manière; leur métier n'a rien de désintéressé; leur plume n'est pas plus honorable que celle du négociant qui ne compte pour sa fortune que sur lui-même. Quant aux réflexions de M. Marmier sur l'esclavage, on peut en juger lorsqu'il dit qu'à Washington les nègres sont domestiques, mais non pas esclaves, et que la servitude se rencontre seulement sur les bords du Mississippi. On compte quatre mille esclaves à Washington, et sur quinze Etats à esclaves, neuf ne sont arrosés ni de près ni de loin par les eaux du Mississippi.

J'ai montré le degré de confiance que doit inspirer M. Marmier quand il veut décrire le caractère, la politique ou les institutions des Américains. Est-il plus exact pour la partie historique? Un peu plus, car il s'aide alors de M. Garnaud pour le Canada, et de M. Gayard pour la Louisiane; mais il ajoute de son cru des variantes dont ces écrivains sont fort innocents. Il met un Evêque à Montréal en 1630; l'anachronisme est de près de deux siècles. Le siège de Montréal a été dirigé le 13 mai 1836, et le premier Evêché du Canada, celui de Québec, n'est que de 1670. Le Père Marquette, ce jésuite célèbre qui découvrit le premier la navigation du Mississippi, devient pour M. Marmier un Récollet. Il fait une seule île de Saint-Pierre et Miquelon, qui en sont deux aussi distinctes que Guernesey et Jersey. Il appelle Pocohonta la belle indienne qui sauva la vie du fondateur de la Virginie, et ce nom est partant écrit *Pocahontas*. Enfin, en parlant d'un célèbre indien dont le nom revient à toute

page dans les anciennes histoires du Canada, il écrit cette phrase: "Un chef des Hurons, décoré d'un petit nom indigène que vous n'êtes pas tenu de prononcer, du nom de Michillimackina, mais plus généralement appelé le *Rat*, ne voulait pas que nous fissions un traité d'alliance avec ses ennemis, les Iroquois." Il prend le nom d'un porc pour un nom d'homme.

Michillimackina est une ville d'un millier d'habitants, située dans l'Etat de Michigan, entre le lac Michigan et le lac Huron; son port spacieux peut contenir 150 navires et vaut peut-être le Pirée. Quant au chef indien, il se nommait *Kondiaronk*, comme M. Marmier peut s'en assurer dans le père de Charlevoix: "Les Hurons avaient pour chef un nommé Kondiaronk, plus connu dans nos relations sous le nom de *le Rat*, homme d'esprit, extrêmement brave, et le sauvage du plus grand mérite que les Français aient connu au Canada." (Tome II, p. 333.) Et au volume suivant, l'historien raconte que Kondiaronk mourut subitement le 2 août 1701, au milieu d'une conférence des chefs indiens avec le gouverneur Frontenac. La colonie lui rendit les plus grands honneurs, et son corps fut enterré avec pompe dans la grande église de Montréal, avec cette épitaphe: "Cigit le Rat, chef Huron." Un peu plus loin, il décrit avec de minutieux détails la situation et le port de Michillimackina, qui existait dès cette époque, et lui donne pour étymologie: "Lien abondant en tortues."

Il me reste à parler de la partie descriptive et du récit, et je suis désolé de ne pouvoir reconnaître plus de solidité. M. Marmier s'embarque au Havre sur un beau paquebot américain, et il remarque qu'un de ces navires part chaque mois pour New-York. Il veut dire chaque semaine. Il ne s'arrête qu'un jour à New-York, puis se confie, pour se rendre à Albany, à un *steamer* de rivières [*lisez steamboat*]. Un *steamer* se dit seulement d'un paquebot de long cours. En passant au pied des montagnes pittoresques où s'élève l'académie militaire de West-Point, M. Marmier écrit: "Les cadets de New-York... [je les connais] ont choisis ce sol parce qu'il était difficile à défricher; ils se sont dit qu'ils n'avaient rien de mieux à faire que d'en doter la science." Notre auteur ignore que New-York est aussi étranger à cette institution que Pontarlier, sa ville natale.

West-Point est un établissement fédéral, dont le terrain et les bâtiments appartiennent au gouvernement de Washington, et dont les professeurs sont à la nomination du Président. Le *steamer* lui inspire une tirade contre les mœurs démocratiques, qui ne permettront sur ces bateaux qu'une seule classe de cabines. Or, il y a partout trois prix et trois places distinctes; les *deck passengers*, passagers de pont, la *gallery* et les *state rooms* ou chambres d'Etat. Il voit à tous les déjeuners servir de monstrueux quartiers de bœuf rôti et des quantités de canards, ce qui lui ôte tout appétit. Le *cannard* est de sa façon, car jamais ces deux mots n'ont paru en ce pays au repas du matin. A Troy, il est choqué de se trouver dans un *temperance hotel* où on refuse de lui servir du vin, et il prétend que c'est une pure hypocrisie, et que le soir les Américains se glissent en cachette dans une chambre basse où on leur sert de l'eau-de-vie à discrétion. Il a pu entendre dire cette anecdote de Boston, où la loi interdit la vente au détail des liqueurs fortes, mais non du vin, et où les hôteliers, afin d'éviter la défense, vous vendent un verre d'eau, et vous donnent ensuite *gratis* un verre de rhum, pour en corriger la

ERRERON.

ERREUR JUDICIAIRE.

AFFAIRE DE LA FILLE SALMON.

(Suite.)

"Or, ce sont deux suppositions de l'invention des juges, et qui sont contredites par les procès même.

"D'abord, comment les juges ont-ils su que le sieur de Beaulieu avait été empoisonné par sa bouillie? Dans quelle pièce du procès ont-ils été prendre une telle assertion?

"Ce ne pourrait être que dans le procès-verbal d'ouverture du corps; mais ce procès-verbal ne dit pas un mot de la bouillie empoisonnée; les chirurgiens n'ont pas même trouvé dans l'estomac, ni dans les intestins, des restes de la bouillie. Seulement une liqueur rouge et briguée, tel que du vin mêlé avec sa lie. C'est dans cette liqueur qu'ils découvrirent un sédiment cristallisé et angulaire, ressemblant à l'arsenic, dont ils déclarent que le sieur de Beaulieu est mort empoisonné; ce qui annonce bien plutôt que le poison avait été administré avec du vin.

"Mais comme cette hypothèse aurait entraîné l'absolution de la servante (qui n'avait point servi de vin), les juges de Caen préférèrent donner un démenti formel au procès-verbal, en décidant d'office, et contre toute

apparence, que le sieur Beaulieu était mort empoisonné par de l'arsenic mis dans sa bouillie.

"Dirait-on que l'on était fondé à faire cette supposition d'après quelques grains d'arsenic trouvés dans le potéon de la bouillie?

"On répond qu'il est faux qu'ils aient cette excuse, puisqu'ils n'ont pas même visité ni fait visiter le potéon, et qu'après l'ouverture du corps ils s'étaient retirés sans faire aucun examen des vases et ustensiles, qui continuèrent de rester à la disposition des Duparc.

"Objectera-t-on encore que des témoins ont assuré qu'en examinant le potéon ils avaient remarqué des restes d'arsenic?

"Quelle maison! Le bon sens permettait-il de croire à l'existence de cet arsenic, sur la seule assertion de quelques témoins, lorsque aucune expérience juridique n'avait constaté le fait, et sur-tout lorsque le potéon avait été laissé pendant plusieurs jours à la merci d'une multitude de personnes?

"Mais admettons pour un instant l'hypothèse d'arsenic mis dans la bouillie; comment supporter la seconde disposition de la sentence qui impute le fait à la fille Salmon, et l'en déclare atteinte et convaincue?

"Certes, si la chose est vraie, la condamnation est juste; mais s'il n'y a pas Pombro, pas l'apparence la plus éloignée de ce fait, si cette imputation est entièrement controuvée, de quel vil doit être envisagée cette sentence?

"Voyez d'abord l'embarras des juges; ils sont assurés que l'arsenic a été mis dans la

bouillie par la fille Salmon; mais, pour vous dire quand, à quelle époque et par quelle manipulation, c'est ce dont ils ne savent rendre compte. L'alternative qu'ils proposent est tout-à-fait étrange: elle a commis le crime en préparant la bouillie ou en la faisant cuire; c'est vous donner assez à connaître qu'il n'existe aucun renseignement sur l'instant où l'arsenic a été jeté; circonstance qui paraît cependant bien essentielle; car, si la fille Salmon est convaincue d'avoir mis l'arsenic, c'est sans doute parce que quelqu'un l'aura vu; et ce témoin doit être au même temps en état d'assigner l'époque précise de cette mixture.

"Cependant les juges n'en savent rien.

"Mais ils ne laissent pas moins croire que le procès contient quelque circonstance qui entraîne ce résultat, que c'est la fille Salmon qui a mis l'arsenic dans la bouillie à une époque quelconque.

"Or, c'est un piège tendu à la crédulité du public; car il n'existe rien au procès capable de justifier cette allégation.

"On sait que dans l'information faite à ce sujet il n'y avait que quatre témoins qui pouvaient en raisonner, quatre témoins qui n'en valaient pas un seul, puisque leur étroite parenté et leur intérêt personnel rendaient leur témoignage inadmissible.

"Ces témoins étaient la dame de Beaulieu, la dame Duparc, la demoiselle Duparc et son jeune frère.

"Les dépositions de pareilles personnes, quand même elles eussent été rédigées à charge contre la fille Salmon, auraient été bien

incapables de la faire déclarer atteinte et convaincue.

"Que sera-ce donc si on considère que ces dépositions ne contiennent rien qui autorise le moindre soupçon contre la fille Salmon?

"Mais pourquoi, dira-t-on, cette fille ne se récriait-elle pas contre cette assertion hasardeuse par le juge, que ce ne pouvait être qu'elle? Pourquoi ne répondit-elle pas que, dans une maison composée de tant de monde, d'autres qu'elle pouvaient être également soupçonnés d'avoir mis de l'arsenic?

"Sachez donc que c'est là précisément ce qu'elle ne cessa d'opposer au juge; mais que celui-ci ne lui permettait pas d'aborder seulement une telle supposition; tant il avait de répugnance à rien écouter qui pût compromettre personne de cette famille!

"Dans l'interrogatoire du 20 août, la fille Salmon, en parlant de l'assaisonnement de la bouillie, déclara, comme il était vrai, que c'était la dame Duparc qui avait mis le sel.

"Le juge, qui sentit tout ce qu'une telle circonstance avait d'important, s'éleva aussitôt contre l'accusée, et lui reprochant de chercher à élever des soupçons sur la dame Duparc.

"A elle remontra qu'il résulte de sa déclaration que ce ne peut être que la dame Duparc ou elle accusée qui eût empoisonné la bouillie du sieur de Beaulieu; qu'elle paraît trait même vouloir répandre quelques soupçons sur le compte de la dite dame Duparc; mais, qu'une pareille action, de la part de cette dernière, est contre toute vraisemblance; con-

sement ce ne peut être d'autre que l'accusée qui ait commis cette action."

"La partialité du juge peut-elle se montrer plus à découvert, et d'une manière plus maladroite?

"Il accable l'accusée de l'objection qu'il n'y a qu'elle qui peut avoir jeté le poison dans la bouillie; et quand cette fille détruit l'argument, en opposant que d'autres qu'elle ont approché de cette bouillie, et qu'une autre qu'elle a fourni l'assaisonnement, voilà que le juge irrité lui fait un crime de chercher à répandre du soupçon sur autrui.

"Il lui ferme la bouche en même temps qu'il l'interroge; il repousse la vérité en feignant de la chercher, et se déclare hautement l'avocat de ceux que l'accusée indique aux regards de la justice.

"Rien n'est plus sage ni plus modéré que la réponse par laquelle la fille Salmon s'efforce de modérer cet emportement.

"Qu'elle est innocente de ce dont on l'accuse; qu'elle n'avait aucun motif pour commettre une pareille action; qu'on peut faire tout ce qu'on voudra, mais qu'elle n'est aucunement coupable; qu'elle ne dit pas que la dame Duparc ait fait de mal à propos; qu'elle ne la croit pas coupable non plus, et qu'elle n'a jamais cherché à l'en faire soupçonner."

"Ce qui irritait le juge contre la supposition de l'introduction de l'arsenic par la dame Duparc, c'était l'in vraisemblance attachée à une pareille action; d'où il résulte qu'il

crudité. Mais comme partout où un individu ouvre un hôtel de tempérance, il le fait par conviction, quelle raison aurait-il d'enfreindre en secret une loi qu'il s'est donnée volontairement à lui-même.

A Washington, il se trouve presque seul en habit à la soirée du Président, et se croit entouré de vestes et de redingotes de toute couleur. Pure illusion causée par la parti pris de trouver la démocratie américaine mal vêtue.

L'île de Manhattan, sur laquelle est bâtie New-York, devient Mahattan. La rivière de Schuylkill, qui arrose Philadelphie, est écrite par lui Schuylkill. Il dit Lowell, Pittsburg, Pensylvanie, Newbourg, Pongkeepsie, Massachusets, au lieu de Lowell, Pittsburg Pennsylvania, Newburgh, Pongkeepsie, Massachusets; Parisier hat, un chapeau de Paris, au lieu de Parisian hat; What is it, qui est-il, au lieu de Who is he.

Je n'ai pas la prétention d'avoir signalé toutes les erreurs qui déparent ces deux volumes. Celui du moins qui est relatif aux Etats-Unis et au Canada, et qui m'a seul occupé, parce que je connais les lieux et que j'ai fait exactement le même voyage, seulement avec moins de précipitation.

LE CARDINAL WISEMAN.—La lettre écrite de Londres par Son Eminence et que nous reproduisîmes dans le N. de vendredi dernier des Melanges, ne contenant pas l'explication des causes de son absence temporaire du Siège de Westminster, que les journaux avaient désigné comme une fuite, nous donnons aujourd'hui les détails qui suivent sur cet incident dont la colonie a fait un événement grave.

témoignent la grandeur des projets d'Henri IV et de Louis XIV. Les matériaux de cette histoire sont réunis, et l'auteur trop modeste, sans camaraderie, sans soutiens, sans charlatanisme, ne se sent pas le courage de les publier.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 25 AOUT, 1851.

Première Page:—Lettres sur l'Amérique, par X. Marmier; Revue Critique par Henry de Courcy.

Feuilleton:—ERREUR JUDICIAIRE: Affaire de la fille Salmon—(Suite).

C'est après-demain, jeudi, qu'aura lieu à Québec la troisième et dernière session solennelle du Concile Provincial.

Conversions.

Les Rév. F. S. Barff, B. A. et Thomas Dykes, A. B. qui ont dernièrement résigné leurs charges de curés dans l'église de Holy Trinity de Hull, ont été admis, le 3 du courant, dans le sein de l'Eglise Romaine par le Rév. M. Mortier.

ROME.—Miss. Edmonds a fait abjuration des erreurs du protestantisme entre les mains de Mgr. Talbot, le 16 ult.; et le 26, son Eminence le Cardinal Casano de Axeredo lui a administré le sacrement de confirmation.

Mrs. Woodward avec tous ses enfants, a été admise dans l'Eglise catholique le 8 du courant.

En Ecosse les conversions se multiplient. A Greenock, le 6 juin, 400 personnes, dont 50 d'entre elles étaient des converties, ont été confirmées.

LE CARDINAL WISEMAN.—La lettre écrite de Londres par Son Eminence et que nous reproduisîmes dans le N. de vendredi dernier des Melanges, ne contenant pas l'explication des causes de son absence temporaire du Siège de Westminster, que les journaux avaient désigné comme une fuite, nous donnons aujourd'hui les détails qui suivent sur cet incident dont la colonie a fait un événement grave.

Il y a quelque mois, un comité de la Chambre des Communes fit une enquête sur la question des biens de main-morte. Il avait invité le Cardinal à se rendre dans son sein pour fournir à ses membres des renseignements dont ils avaient besoin. Son Eminence, selon les journaux de Londres, aurait répondu en se faisant représenter par son avocat, qui n'aurait pas satisfait le comité.

Voici comme l'Ordre et la Liberté de Caen s'explique sur les circonstances qui ont motivé l'excursion du Cardinal Wiseman en France: "Le but du voyage de Son Eminence était la consécration d'une nouvelle église catholique, élevée dans une des îles de la Manche, dépendant de son diocèse. A cette occasion, il a voulu connaître à fond les établissements religieux qui lui sont chers, et dont il a pu déjà apprécier

en Angleterre l'heureuse influence, notamment la maison du Bon-Sauveur et celle des dames de la Délivrance. "Monseigneur est parti par le bateau à vapeur, et se rend directement en Angleterre, où il doit consacrer les Evêques que vient d'instituer le Souverain-Pontife. Jus-qu'au moment de son départ, une foule nombreuse se pressait sur les quais pour le voir une dernière fois, et recevoir la bénédiction qui lui a été donnée lorsque le navire, pavé en son honneur, s'est détaché du port.

LE COMTE D'ARUNDEL ET DE SURREY.—On sait que ce digne représentant des électeurs d'Arundel (Angleterre) donna il y a quelque temps déjà, sa démission de membre du Parlement, sous la double influence des rancunes du ministère anglais, qui ne lui pardonnaient pas son opposition au bill contre les Titres Ecclésiastiques, et de celles de son propre père, le duc de Norfolk qui, quoique catholique, approuva cette mesure inique de lord J. Russell.

Mais l'Irlande était là pour acquitter la dette de reconnaissance que les catholiques du royaume avaient contracté envers le noble comte, et venger lord-Arundel. En effet, l'un des représentants les plus populaires de l'Irlande, M. John O'Connell, vient de lui céder sa place au Parlement anglais.

"Nous apprenons que M. John O'Connell a tenu à honneur de céder sa place au Parlement au courageux catholique qui a si puissamment secondé de sa parole et de son influence la résistance que les membres irlandais ont opposé au bill de lord John Russell. L'honorable représentant de Limerick a donné sa démission, en recommandant à ses électeurs de le remplacer par le comte d'Arundel. Cette invitation a été accueillie avec le plus louable empressement. Lord Arundel, accepté avec enthousiasme, ne tardera pas à recevoir des électeurs les plus influents de Limerick une adresse, le priant de vouloir bien se mettre sur les rangs pour les représenter à la Chambre des Communes. Le résultat de l'élection peut-être regardé comme assuré; on ignore encore si le noble lord rencontrera un concurrent.

"La leçon donnée à lord John Russell et au duc de Norfolk est bonne; elle est digne de l'Irlande. Mais si nous étions Irlandais, nous tiendrions à honneur de compter M. John O'Connell parmi les représentants de notre pays au sein de la législature britannique. Nous savons que M. John O'Connell était depuis quelque temps désireux d'abandonner la vie politique; mais quand on a le privilège de porter ce nom glorieux, on ne jout pas de toute son indépendance. M. John O'Connell est animé d'un patriotisme trop éminent pour ne pas se vouer tout entier aux intérêts de sa patrie, et il saura sacrifier ses goûts personnels pour servir l'Irlande, qui ne doit pas lui permettre d'abandonner le Parlement.

"Remercions M. John O'Connell et les électeurs de Limerick d'acquiescer si noblement la dette contractée par les catholiques de l'Empire; mais espérons que l'Irlande saisira la première occasion de prouver qu'elle n'oublie pas celle qu'elle doit à la mémoire de son libérateur et aux services signalés de son digne fils, John O'Connell."

Parlement Provincial.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

Toronto, 22 août.

Hier soir, le Bill d'Ecole Normale a été lu pour la seconde fois.

Sur motion de M. Lafontaine, la Chambre se forma alors en comité sur le sujet des résolutions de M. Hincks pour amender la liste Civile. Les résolutions furent totalement adoptées, après une longue discussion au sujet du retranchement, mais dans laquelle aucun argument nouveau ne se produisit.

M. Cayley et d'autres firent une attaque contre l'administration, et lui reprochèrent entièrement que le plan grandiose de retranchement qu'il avait promis de réaliser était insignifiant, et ne constituait dans le fait, aucun retranchement quelconque.

M. Cayley proposa une série d'amendements à l'effet d'instituer un mode de retranchement, après investigations, dans tous les départements de l'administration.

M. Hincks répondit que l'hon. membre vis-à-vis était indigné de la position d'homme d'état conservateur, qu'il ne voulait que reconstruire sans proposer aucun plan de reconstruction.

M. Mc Kenzie dit qu'il approuvait l'allocation de £7,775 au Gouverneur-Général, pour ses appointements.

Le colonel Prince considéra autrement la chose, et dit qu'il proposerait un amendement. Ce soir, le bill relatif aux inventions et brevets d'invention (patents) a été lu pour la troisième fois.

M. Hincks proposa que la Chambre concourut dans les résolutions adoptées la veille sur la liste civile. La discussion sur cet incident se prolonge encore.

M. Cayley reprocha au ministère les promotions judiciaires qu'il avait faites.

M. Lafontaine répondit à ce reproche avec une grande véhémence, en faisant l'histoire

des diverses nominations judiciaires qui avaient été faites.

M. Cayley proposa un amendement à l'effet de révoquer les résolutions de M. Hincks à un comité général, dans le but de discuter un plan général de retranchement.

M. Christie proposa un amendement pour la réduction à vingt cinq pour cent des salaires de tous les officiers ayant un traitement au-dessus de £500.

La division n'avait pas eu lieu au moment de la clôture du rapport.

Toronto, 23 août.

Hier soir, après la clôture du rapport, la chambre concourut dans les résolutions de M. Hincks au sujet de la liste civile, et l'on procéda à la première lecture d'un bill auquel elles servent de base. Plusieurs amendements à cette mesure ont été rejetés.

La chambre se forma en comité pour la considération du Bill de la Branche Principale des chemins de fer, et passa outre sur toutes ses clauses. Il n'y fut rien objecté d'après l'entendement qu'afin de faciliter les affaires de la session, aucune objection, aucun amendement ultérieur n'y seraient faits, mais seraient réservés pour mardi, époque de la troisième lecture du bill.

Le bill de recensement de M. Hincks passa en comité.

La chambre se forma en comité sur les moyens et les ressources nécessaires à l'obtention de quatre millions de louis pour le tronç principal du chemin de fer, et une résolution fut adoptée en conséquence.

Sur motion de M. Drummond, la chambre se forma en comité sur le bill pour amender la loi relative aux jurés dans le Bas-Canada. Plusieurs sections du bill passèrent avec quelques modifications et le comité s'ajourna et fit rapport.

La chambre se forma en comité sur le bill pour faciliter l'exécution des devoirs des juges hors des sessions, relativement aux convictions sommaires.

Sur motion de M. le solliciteur-général Drummond, le bill fut reçu et rapport fait à cet égard.

Aujourd'hui, sur motion de M. le solliciteur-général Drummond, il fut procédé à la première lecture d'un bill ayant pour but de charger la corporation de la cité de Montréal d'une partie des frais de garde de la prison de Montréal.

La question de la tenure seigneuriale fut de nouveau reprise en considération aujourd'hui. Il y eut une motion pour la formation d'un comité général sur le bill.

M. Gagy proposa un ajournement à quatorze jours, pour donner à un conseil le temps de se préparer pour audition à la barre de la Chambre, cette motion fut perdue. Il proposa alors un autre amendement pour référence à un comité jusqu'à ce qu'un bill consultatoire fût préparé. La discussion sur ce sujet se continue au moment de la clôture du rapport.

Le public qui s'intéresse à l'éducation a pu voir par la liste des prix décernés aux élèves, cette année, et publiée dans les journaux, quelles ont été les matières d'enseignement jusqu'à ce jour. Ces matières, toutes d'un usage pratique, recevront dans le cours de l'année qui va s'ouvrir un degré de développement proportionné à l'avancement des élèves. L'étude raisonnée de l'agriculture, qu'on a bien voulu apprécier tout spécialement au dernier examen, aura sa suite et ses progrès basés sur les ressources, encore très-restreintes malheureusement, de ce jeune établissement. D'autres parties non moins utiles seront entreprises malgré cet état gêné des ressources pécuniaires.

Collège Masson.

La rentrée des élèves est fixée au 4 de Septembre, jeudi, à 6 heures du soir.

Tout retard nuit à la fois aux élèves, aux parents et au collège. Il est donc très-important que les élèves, non retenus par la maladie, soient très-exacts à reprendre le cours de leurs études dès les premiers jours de l'année scolaire.

Le public qui s'intéresse à l'éducation a pu voir par la liste des prix décernés aux élèves, cette année, et publiée dans les journaux, quelles ont été les matières d'enseignement jusqu'à ce jour. Ces matières, toutes d'un usage pratique, recevront dans le cours de l'année qui va s'ouvrir un degré de développement proportionné à l'avancement des élèves.

L'étude raisonnée de l'agriculture, qu'on a bien voulu apprécier tout spécialement au dernier examen, aura sa suite et ses progrès basés sur les ressources, encore très-restreintes malheureusement, de ce jeune établissement. D'autres parties non moins utiles seront entreprises malgré cet état gêné des ressources pécuniaires.

A cet égard, on osera renouveler devant la

public l'invitation faite, l'an dernier, à la générosité des amis de l'éducation au sujet de livres, de cartes et d'instruments dont on voudrait gratifier la nouvelle institution.

Il y aura, cette année, deux professeurs d'anglais, afin de donner dès le principe aux difficultés de cette langue un soin plus étendu et plus rapide.

Le collège a compté dans le cours de l'année jusqu'à 162 élèves. Des dons de livres et d'autres objets très-utiles à l'établissement ont déjà attesté l'intérêt éclairé que les honorables citoyens ont pris à l'établissement. Le genre particulier d'enseignement tout pratique, et cependant propre, avec le temps, à donner à l'élève une éducation, même classique et complète, si les parents le désirent, et que l'aptitude de l'étudiant le comporte, offre un avantage déjà hautement apprécié.

Sous ce mode devenu nécessaire, tous les degrés de talents et de fortune, tous les besoins de la société peuvent avoir justement l'éducation qui leur est propre, et cela, au temps précis que chaque élève a besoin de son éducation pour vivre, on pour se rendre utile selon sa vocation.

Voilà qu'un des centres les plus populeux du pays, et en même temps le plus avantageux pour le succès d'une semblable entreprise, voilà que la Pointe Lévi se prépare, dit-on, activement à élever un collège pour les classes industrielles et agricoles d'abord et spécialement. Que Dieu, et les hommes éclairés et vrais amis de leur pays lui viennent en aide. Avec une éducation appropriée à tous les besoins, avec l'élan donné à la colonisation, avec les bienfaits acquis et avec de tous de la Tempérance, et puis, avec sa religion et ses vertus cimentant tous ces avantages humains: que n'est-il pas permis d'espérer pour le bonheur du peuple canadien dont tant de têtes s'occupent aujourd'hui!

(Communiqué)

L'abondance des matières parlementaires des dernières séances en excluant l'insertion et ne laisse même aucune place pour l'analyse dans notre numéro de ce jour. Le bill sur la Tenure Seigneuriale par M. Drummond, et l'habile discours qu'il a prononcé en Chambre méritent assurément la mention particulière que nous nous réservons d'en faire dans le No. de vendredi. Cette question elle-même est d'une portée tellement grande que le premier pas dans la voie des réformes qu'elle appelle pour l'avenir ne peut manquer d'intéresser au plus haut degré le lecteur. La mesure de M. Drummond est encore le sujet de bien des commentaires différents de la part des journaux. L'importance de ces intérêts en discussion le faisait prévoir par avance.

La clôture de la session parlementaire avait été annoncée en dernier lieu pour le 26, et nous ignorons à quel point peut avoir raison un correspondant de Toronto qui la prolonge encore davantage.

Le comité réuni du Conseil Législatif et de l'Assemblée, chargé d'une investigation au sujet de la bibliothèque du Parlement, a fait rapport de ses procédés. Il y est fait une mention particulière de l'ouvrage intitulé: "Le Canada Passé, Présent et à venir," par W. H. Smith, et nous y lions ce qui suit: "Cet ouvrage, qui est maintenant en voie de publication, est un tableau descriptif et statistique du Canada-Ouest. L'auteur en est déjà connu favorablement comme compilateur d'un recueil d'utiles résumés des Nouvelles du Haut Canada; et sa nouvelle publication est un essai méritoire pour la diffusion des renseignements exacts et judicieux, la topographie et la condition générale de la division ouest de la Province. Il (le Comité) recommande en conséquence d'en acheter des exemplaires au montant de £50, pour encourager l'ouvrage."—Lorsque l'histoire du Bas-Canada, par M. Christie, vit le jour, le Comité de la Bibliothèque, à l'examen duquel on avait délégué l'ouvrage, proposa qu'une somme de £150 fût employée à l'achat d'un nombre d'exemplaires proportionné.

Ce que dit le comité pour expliquer cette dif-

mettait l'in vraisemblance au nombre des raisons puissantes pour écarter une accusation.

"Mais pour qu'une telle considération d'in vraisemblance combattait-elle donc plus heureusement que pour la fille Salmon, qui comme elle l'observait au juge, n'aurait pas eu le moindre motif pour commettre ce détestable crime, dont elle ne pouvait recueillir aucun avantage?"

"D'ailleurs, à quel propos le juge invoquait-il l'in vraisemblance pour repousser l'observation de la fille Salmon? Qu'y avait-il donc d'in vraisemblance que la dame Duparc, en cherchant du sel dans un vase, eût mis la main dans un vase contenant de l'arsenic? De pareilles méprises n'ont rien qui blesse la vraisemblance.

"Il n'en résultait pas (à Dieu ne plaise qu'on en ait jamais l'idée), que la dame Duparc prétendit sentir en entrant dans la cuisine, à l'issue du dîner du mardi 7 août 1781.

"Exclamation bien essentielle à observer, parcequ'elle annonce que la dame Duparc connaissait parfaitement l'arsenic et son odeur; ce qui suppose une manipulation journalière de cette substance.

"Or, cet arsenic, destiné sans doute à quelque usage innocent, peut avoir été transféré dans un des vases du buffet, par la négligence ou la malice de quelque'une des cinq ou six servantes qui étaient entrées chez les Duparc dans l'espace de quatorze jours. On pouvait donc, sans adopter aucune idée qui révoltât la nature, ni qui blessât la vraisemblance, expliquer ainsi l'introduction de l'arsenic dans la bouillie, (si l'on voulait s'obstiner à supposer que l'empoisonnement vint de la bouillie).

"Mais ces idées toutes naturelles sont en

"Par cette disposition, la sentence décide trois points:

"1° Qu'il y a eu empoisonnement au dîner du mardi 7;

"2° Que le poison était dans la soupe;

"3° Que c'était la fille Salmon qui l'y avait mis.

"Or, ces propositions sont fausses dans tout leur contenu, et la preuve de cette fausseté résulte du procès même.

"D'abord la sentence parle des sept convives comme de personnes empoisonnées avec de l'arsenic, et cette supposition est révoltante sous son rapport avec la raison, et sous son rapport avec la procédure.

"Il suffit d'avoir les moindres connaissances pour être instruit des cruels effets de l'arsenic, poison des plus corrosifs.

sept personnes de la maison Duparc, que la sentence déclare avoir été empoisonnées avec de l'arsenic, la raison se révolte.

"Le plus malade des sept, Beauguillot le fils, neveu de la dame Duparc, était à court dans les rues une heure après, pour aller, dit-il, chercher du secours pour les autres.

"A la suite de ces empoisonnements, on voit le sieur et dame Duparc, leur fille, la dame Beauguillot, tenir salon, recevoir une nombreuse compagnie, répéter à la foule de curieux que le bruit de l'événement avait attirés les circonstances les plus minutieuses de leur aventure. Il y a plus, les mêmes personnes sont toujours en mouvement, la dame Duparc, sa fille, la femme Beauguillot, voltigent avec légèreté d'une extrémité à l'autre de la maison, traînant à leur suite une troupe de voisins; elles reviennent dans le salon

moyens curatifs, achèvent de dévoiler la fiction de cet empoisonnement.

"Pour remédier aux effets de l'arsenic, dit l'ouvrage déjà cité, il faut faire prendre au malade de l'huile en grande abondance, lui donner continuellement des lavemens, lui faire une saignée au besoin, l'exciter à vomir, lui faire prendre du lait, pour empêcher la matière venimeuse;

"Lui donner chaque jour des potions, de quatre en quatre heures; pour la gorge, employer du miel rosat et du sirop de vinaigre; pour les douleurs du bas-ventre, appliquer des fomentations émollientes et calmantes;

"Ne permette au malade aucun usage de vin ni viande que long-temps après sa guérison; lui faire continuer l'usage du lait pendant quinze jours, et un mois après l'acci-

férence dans la valeur relative de l'encon-

CONSEIL DE VILLE.—A la séance de mer-

La Gazette parlant sur la foi d'une informa-

Ce matin, sur les quatre heures, les cloches

Amérique.

CALIFORNIE.—La justice régulière est de

Cet acte de légitime défense parut au com-

Un journal californien, commentant ce fait

Dans ce nombre étaient quarante Améri-

Francisco. Le 11 juillet fut mis en jugement,

CUBA.—Rien n'égale en effets étonnants les

Cinquante des plus audacieux de l'expédition

Mais la nouvelle qui a été transmise sur la

Amenés le 16 août au matin à la Havane,

Col. W. S. Clendenen; Capts. F. S. Sewer,

Dans ce nombre étaient quarante Améri-

Ces tragiques nouvelles ont produit la plus

Les derniers avis de Californie communi-

EUROPE.

FRANCE.

Il paraît que M. Léon Faucher, vive-

Après avoir écouté l'exposé des motifs du

M. Faucher aura répondu : " Monseigneur,

" Dans ce cas, dit le Président, comme je

Voici les noms des membres de la commis-

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes: Nombre des votants 607, Majorité absolue 304, Ont obtenu: M. M. Didier 533 voix, Changarnier 438, Dufougeris 437, Sauvaire Barthélemy 405, de Montigny 403, Berryer 402, Vitet 395, Poujolat 386, de Melun (Nord) 359, D'Ollivier 356, Passy 353, Duret-Desvaux 352, Guin 341, Bernardi 338, De Montebello, Bocher 336, De la Tourette 335, L'amiral Cécille 329, Le général Rullières 327, Albert Delisle 26, Bouvilliers 324, De Kermarac 320, Le général de Bar 319, Gronchy 319, De Mortemart 313.

FAITS DIVERS.

HONNEURS FUNÉRAIRES.—Les obèques de M.

Venaient en première ligne: M. Dupin,

Cette alliance d'amis et d'illustrations de

Son esprit facile embrassait tous les genres:

Le fantail qu'occupait à l'Académie fran-

Il a été occupé successivement en 1673, par

Parmi les candidats au fauteuil rendu ai-

DEPLORABLE ERREUR.—Le sieur Etienne

menisier, sachant que sa femme devait être

Cependant la dame Dumont, ne voyant pas

Au moment où le corps était déposé sur la

Quant un malheureux dont la mort acci-

—La Chronique de Paris publie de curieux

Deux inventeurs étaient en présence: M.

Le rendez-vous était près le Moulin Rouge,

MM. Léon Gozlan, René de Rovigo, Méry,

A quatre heures cinq minutes du matin,

Après un salut plein de convenances de

Après s'être placé sur son pliant, M. d'Ar-

Rien ne serait dépendre l'étonnement ou

Après avoir reçu nos félicitations, M. Tho-

Après quelques objections de M. Léon

Du 20 au 25 août, M. Thomas d'Arville

ON DEMANDE des renseignements sur une fille

(Du Journal de Québec.)
Vue de Québec.
Nous avons eu occasion de voir une mag-

ERRATUM.—Dans la troisième colonne de

DECES.
En cette ville, le 24 du courant, à l'âge de 23 ans et 8

ANNONCES.

BAZAR!!
MARDI, le DEUX SEPTEMBRE prochain, et le

COLLEGE DE RIGAUD.
L'entrée des élèves du COLLEGE DE RIGAUD,

COLLEGE CHAMBLY.
L'entrée des élèves du COLLEGE DE CHAMBLY

COLLEGE DE ST. HYACINTHE.
L'ENTRÉE des élèves au COLLEGE DE ST. HYACINTHE

AVIS AUX INSTITUTEURS.
LES Membres du BUREAU DES EXA-

AUX INSTITUTEURS.
UN jeune homme capable d'enseigner le FRANÇAIS

SEMINAIRE S^{TE}. THERESE.
L'entrée des élèves au PETIT SEMINAIRE DE S^{TE}.

AVIS.
LES Habitants des COMTÉS DE CHAMBLY ET

COUVENT DE LONGUEUIL.
L'entrée des ÉLÈVES au PENITENT DU COU-

AVIS.
UN MAÎTRE D'ÉCOLE, sachant bien le FRAN-

DEPARTS DE LIVERPOOL

Table listing steamship departures from Liverpool to New York, including ship names, dates, and agents.

J. J. E. BIBAUD, AVOCAT.

Text for J. J. E. Bibaud, Avocat, mentioning his address and services.

GYMNASE ET ACADEMIE D'ARMS

Text for Gymnase et Académie d'Arms, mentioning M. Rex and the location.

REPERTOIRE DE L'ORGANISTE

Text for Répertoire de l'organiste, mentioning Gregorian chant.

GUIDE DE L'INSTITUTEUR

Text for Guide de l'instituteur, 2ème édition, mentioning various subjects.

GUIDE DE L'INSTITUTEUR

Text for Guide de l'instituteur, mentioning the author and publisher.

NOLET RICHARD

Text for Nolet Richard, mentioning pension privilege and location.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLLES

Text for Aux commissaires d'écoles, mentioning books and prices.

LIVRES NOUVEAUX

Text for Livres nouveaux, mentioning various titles and authors.

LIVRES NOUVEAUX

Text for Livres nouveaux, mentioning distribution and prices.

IMAGES NOUVELLES

Text for Images nouvelles, mentioning various religious images.

CHAPEAUX FRANCAIS

Text for Chapeaux français, mentioning quality and price.

AVIS

Text for Avis, mentioning various notices and announcements.

LE MANUEL

Text for Le Manuel, mentioning episcopal visits.

LE MANUEL

Text for Le Manuel, mentioning mandements.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Text for Librairie et reliure, mentioning bookbinding services.

ATTENTION

Text for Attention, mentioning sources of providence.

ATTENTION

Text for Attention, mentioning new books.

ATTENTION

Text for Attention, mentioning various notices.



Text for Impressions Typographiques, mentioning printing services.

COLLEGE JOLIETTE

Text for Collège Joliette, mentioning studies and curriculum.

Text for Collège Joliette, mentioning studies and curriculum.